



HAL
open science

Le coin de table et le couloir, véritables lieux de pouvoir ?

Fabien Bottini

► **To cite this version:**

Fabien Bottini. Le coin de table et le couloir, véritables lieux de pouvoir ?. Revue française de finances publiques, 2023, 164, pp.101-112. hal-04714164

HAL Id: hal-04714164

<https://univ-lemans.hal.science/hal-04714164v1>

Submitted on 22 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE COIN DE TABLE ET LE COULOIR, VÉRITABLES LIEUX DE POUVOIR ?

Par
Fabien BOTTINI
Docteur en droit public – HDR
Professeur des Universités
Chaire NC2040 de Le Mans Université
Chaire Innovation de l'Institut Universitaire de France
Membre du Thémis-UM
Membre associé du LexFEIM

« L'Assemblée n'est plus omnipotente » concédait Jacques Chaban-Delmas en 1961 ès qualité de président de la chambre ; mais il avertissait dans le même temps : « elle ne saurait » pour autant « se contenter de devenir une simple chambre d'enregistrement »¹.

Malgré sa mise en garde, force est de constater que le Parlement est régulièrement accusé sous la Ve République d'avoir abdiqué ses prérogatives face à l'Exécutif, du fait de la caporalisation de la majorité des députés par le chef du gouvernement permise par le parlementarisme rationalisé.

Mais dire que le Parlement est devenu une chambre d'enregistrement sous-entend que les décisions sont désormais prises ailleurs. Ce qui pose la question de savoir où, dans la réalité sociale, se fabrique véritablement le droit étatique.

Ce type de questionnement ne rentrant « pas strictement dans les cadres institutionnels et relèv[a]nt de l'infra-juridique »², l'explication du droit doit être cherchée en dehors du droit, dans l'observation des rapports humains. Croisée avec une sociologie de documents – fondée sur une analyse de la presse spécialisée et généraliste³ – et l'interview d'acteurs présents ou passés de la vie institutionnelle française, cette démarche permet d'identifier le coin de table et le couloir comme deux lieux privilégiés et complémentaires de la « fabrique du droit »⁴.

L'utilisation politique de ces espaces en fait en effet, sinon des cadres informels de la prise de décision, du moins des lieux avérés d'influence dont l'importance est souvent ignorée du grand public – et parfois sous-estimée par les juristes eux-mêmes.

Bien que leur usage soit parfois condamné (I), le coin de table et le couloir retiennent ainsi l'attention dans l'édiction du droit étatique, tant certaines réformes semblent y être matériellement conçues ou arbitrées (II) avant d'être formellement adoptées par les autorités établies selon les procédures officielles.

I. Des pratiques parfois condamnées

L'opposition mais aussi la majorité elle-même dénoncent parfois le détournement de ces espaces à des fins politiques. Outre que le coin de table a pu être présenté comme une « très, très mauvaise méthode » de décision (A), le couloir a, lui, été qualifié de méthode « invraisemblable » de décision (B).

A. Le coin de table comme « très, très mauvaise méthode » de décision

¹ « L'Assemblée ne saurait devenir une simple chambre d'enregistrement » déclare M. Chaban-Delmas », *Le Monde* 8.7.1961.

² Bloquet C. et Lecomte D., « La coordination du travail législatif : pour ouvrir (enfin) la boîte noire parlementaire », *RFAP* 2019-13/171. 718.

³ Le nombre de sources disponibles apparaît toutefois étonnamment limité, puisqu'à peine une trentaine de résultats ressortent d'une recherche par mots clés sur l'ensemble des archives disponibles des principaux journaux nationaux. Ce qui en soit est révélateur du caractère ésotérique de l'usage politique qui peut être fait de ces lieux.

⁴ Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Bruno Latour : *La fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, La Découverte 2004.

Le coin de table est un espace courant de décision dans le monde des affaires. Outre que l'acronyme BRICS aurait été inventé sur un coin de table par un banquier⁵, il peut servir de support à la conclusion de contrats de plusieurs centaines de millions d'euros, voire plus⁶. C'est pourquoi la question peut se poser par analogie de savoir s'il ne constitue également pas un lieu de pouvoir du processus de la fabrique du droit étatique. Son utilisation à cette fin a cependant été dénoncée, par l'opposition comme la majorité.

I. A l'image de Xavier Bertrand, l'opposition ne s'est en effet par moment pas privée de critiquer cet usage du coin de table comme une « très, très mauvaise méthode »⁷.

S'il s'agissait alors pour l'ancien ministre de contester la façon dont la nouvelle majorité entendait initialement redessiner la carte des régions de France sous la présidence Hollande⁸, cette critique a également été formulée à d'autres moments. Elle a par exemple été faite en 1997 contre le projet de texte consistant à subordonner à des conditions de ressources l'octroi des allocations familiales – l'idée se trouvant dénoncée comme ayant été prise « trop rapidement, peut-être même sur un coin de table »⁹. Sans doute les exemples de critiques publiques contre cet usage politique du coin de table par l'opposition restent malgré tout rares. Mais des critiques du même ordre ont également été formulées par des membres du pouvoir en place.

II. Il est arrivé que la majorité elle-même critique usage politique pouvant être fait du coin de table.

Cela a été le cas pour justifier l'impossibilité d'aller vite sur certains sujets. Laurent Fabius expliquait à ce titre, six mois avant la conférence sur le climat de Paris, qu'il fallait reconnaître que « s'engager sur [les émissions de gaz à effet de serres] à l'horizon 2025, 2030 ou 2050 n'est pas simple » car « on n'improvise pas cela sur un coin de table »¹⁰ – le futur président du Conseil constitutionnel semblant du même coup prendre ses distances avec une pratique courante des compagnies pétrolières dont les « trajectoires de neutralité carbone sont », selon la presse, « rarement détaillées de manière précise, repose sur des calculs de coins de table et s'appuient sur des solutions qui n'ont pas fait leurs preuves »¹¹.

Mais il est également arrivé à la majorité de critiquer le procédé pour décrédibiliser la politique de son homologue d'hier. En 2011, François Baroin, alors ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, s'est ainsi fait remarquer pour avoir fait ce reproche à la nouvelle opposition socialiste dans l'hémicycle de l'Assemblée : « c'est sur un coin de table », l'accusait-il, « que vous avez rédigé l'affaire des 35 heures ; c'est sur un coin de table que vous avez rédigé (...) l'affaire des emplois jeunes ; et c'est sur un coin de table que (...) vous » avez rédigé un projet économique et social « qui est aujourd'hui caduc »¹².

Des critiques similaires visent le couloir.

B. Le couloir comme méthode « invraisemblable » de décision

L'endroit est d'avantage connu du grand public et des juristes pour le travail de couloir des représentants d'intérêts ; mais ce dernier ne doit pas occulter la diplomatie de couloir magistralement mise en scène dans la série américaine *House of cards*. Opérée entre deux portes par

⁵ « 2015, année politique ? », *Le Monde* 26.1.2015.

⁶ « Rachat de SFR : les coulisses des négociations », *Le Monde* 21.3.2014.

⁷ « Régions : une réforme élaborée sur un coin de table à l'Élysée », *Le Monde* 3.6.2014.

⁸ *Ibidem*.

⁹ « Sur un coin de table », *Le Monde* 28.9.1997.

¹⁰ « A six mois de la conférence sur le climat de Paris, les négociations patinent », *Le Monde* 1^{er}.6.2015.

¹¹ « Transition énergétique : l'effort inabouti des compagnies pétrolières », *Le Monde* 31.12.2020.

¹² « Esclandre à l'Assemblée après des "propos inadaptés" de Baroin », *Le Monde* 8.11.2009.

les responsables politiques, celle-ci consiste à se mettre d'accord sur la nature ou les grandes orientations d'une réforme, au risque de parfois donner l'impression d'être le véritable lieu de la prise de décision. Ce qui n'est pas sans susciter l'émoi de l'opposition, comme cela ressort de l'affaire Benalla de 2018.

I. Celle-ci conduisait en effet plusieurs de ses membres à critiquer l'usage que Christophe Castaner faisait de cet espace, ès qualité de ministre des relations avec le Parlement, au cœur des évènements. Ce qui est loin d'être anodin lorsque l'on sait que ce portefeuille ministériel a pu être qualifié de celui du « ministre de l'ombre et des couloirs »¹³ : dès lors que son titulaire n'est pas seulement chargé de coordonner le programme législatif du Gouvernement en participant à la détermination de l'ordre du jour des assemblées ; il joue aussi un rôle clé de médiateur de la relation Parlement / Gouvernement¹⁴.

Ce sont des ténors du parti Républicain qui ont le premier critiqué l'interprétation que le ministre Castaner se faisait de son rôle. Christian Jacob s'étonnait en effet durant la séance du 22 juillet 2018 que « le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement passe son temps dans les couloirs de l'Assemblée et refuse de venir dans l'hémicycle, ce qui est invraisemblable »¹⁵ ; avant que Xavier Breton ne regrette à son tour que « le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement se promène dans les couloirs à longueur d'heures »¹⁶.

II. C'est toutefois à des représentants d'autres partis de l'opposition que l'on doit d'avoir clarifié la raison profonde de ce mécontentement. Le communiste Pierre Dharréville expliquait à ce propos : « Nous avons aperçu M. Castaner dans les couloirs, ce qui est étonnant. Sans doute n'est-il pas ici au titre de ses fonctions de secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, mais de chef de parti »¹⁷ : pour resserrer les rangs de la majorité en cas de vote. Plus tard dans la journée la chef de file du RN, Marine Le Pen, étayait ces critiques en interpellant le ministre Castaner dans la salle des quatre colonnes, où elle lui reprochait de préférer donner des interviews aux journalistes pour défendre la position de l'Élysée sur cette affaire devant la majorité et l'opinion publique plutôt que de venir rendre compte aux députés dans l'Hémicycle de l'action de l'Exécutif¹⁸.

Même si c'est bien l'usage politique fait de ces espaces qui s'est à chaque fois trouvé dénoncé, ces critiques – comme leur caractère somme tout assez rare – révèlent malgré tout en creux la réalité du rôle joué par le coin de table et le couloir dans la fabrique du droit étatique.

II. Des pratiques malgré tout plébiscitées

A la question de savoir : « à quoi sert de fabriquer des réformes arrachées sur un coin de table, votées par une majorité godillot ? », Arnaud Montebourg répondait en 2007 qu'il était difficile de faire autrement : « parce que le système est ainsi fait »¹⁹.

Coins de table et couloirs concourent en effet – alternativement ou cumulativement et en tout cas de façon complémentaire – à impulser certaines réformes (A) et/ou à faciliter leur adoption dans une logique tantôt transpartisane, tantôt partisane (B).

A. Des espaces d'impulsion de la décision

¹³ « Un mardi avec Vidalies, ministre de l'ombre et des couloirs », *L'Obs*. 9.4.2013.

¹⁴ Voir : <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/l-organisation-des-travaux-de-l-assemblee-nationale/le-secretaire-d-etat-charge-des-relations-avec-le-parlement>.

¹⁵ Séance en hémicycle du dimanche 22 juillet 2018 à 9h30 - Démocratie plus représentative responsable et efficace, Discussion des articles (disponible à l'adresse : <https://2017-2022.nosdeputes.fr/15/dossier/4181/tag/charg%C3%A9+des+relations>).

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ « Marine Le Pen et Christophe Castaner s'écharpent dans les couloirs de l'assemblée », *Charente Libre* 22.7.2018.

¹⁹ « Arnaud Montebourg : nous aurons plus tard les éléments de financement », *Le Monde* 13.2.2007.

Les acteurs de la vie politique confirment que coins de table et couloirs jouent tout d'abord comme des lieux privilégiés d'impulsion de certaines réformes.

I. Une telle utilisation du coin de table est illustrée par deux exemples célèbres.

Le premier tient au dîner organisé en 1974 dans le restaurant *Two Continents* de Washington entre Arthur Laffer, alors économiste à l'Université de Chicago, et Donald Rumsfeld et Dick Cheney, respectivement futurs ministre de la défense et vice-président américains du parti républicain. Car lors de cette rencontre le premier a dessiné sur une nappe²⁰ – aujourd'hui conservée au Musée National de l'histoire américaine – une courbe illustrant le vieil adage théorisé en 1803 par le français Jean-Baptiste Say selon lequel « trop d'impôt tue l'impôt » (ou « le taux mange l'assiette »²¹). Or, non contente d'avoir inspiré l'évolution de la fiscalité américaine des 40 dernières années – en 2014 Dick Cheney disait bien se souvenir de cet épisode de sa vie²² –, cette courbe rappelle la théorie du « ruissellement » à l'origine d'importantes réformes fiscales françaises depuis 2017²³.

Un deuxième exemple est tiré de la règle des 3% de déficit et 60% de dette publique par rapport au PIB : puisque cette dernière résulte elle aussi d'un détournement de l'usage du lieu à des fins politiques. Le seuil de déficit public est en effet « né sur un coin de table, sans aucune réflexion théorique » de l'aveu même de Guy Abeille, « l'inventeur du concept des 3% »²⁴ à la demande du Président de la République de l'époque : « François Mitterrand », explique-t-il, « voulait une norme » pour défendre sa politique auprès de l'opinion publique. Il « voulait une norme, on la lui a donnée »²⁵, résume-t-il. Mais « on ne pensait pas que ça allait déborder au-delà de 1981 »²⁶. Ce n'est qu'*a posteriori* que la recherche scientifique a été mobilisée pour justifier rétrospectivement le bien-fondé de la règle²⁷ qui, comme chacun sait, a fini par être reprise par le traité de Maastricht en 1992 puis par le traité de Lisbonne de 2007 – avant d'être aujourd'hui contestée par les plus hautes autorités de l'État, a commencé par le successeur de François Mitterrand à la tête de l'Exécutif lui-même²⁸.

II. Des retours d'expérience peut être plus confidentiels mais non moins intéressants confirment que le couloir est de même utilisé pour impulser certaines réformes intéressantes les finances publiques.

Dans la plupart des cas, les réformes sont motivées par le souci de dégager de nouvelles recettes ou par une certaine conception de la performance des deniers publics. C'est ainsi entre deux portes qu'aurait été voté l'article 10 de la loi n° 2012-958 du 16 août 2012, de finances rectificative pour 2012, instaurant une contribution exceptionnelle sur la valeur des stocks de produits pétroliers visant en réalité Total, seule entreprise dans le dispositif, l'intéressée ayant dû verser 500 millions d'euros à l'Administration fiscale²⁹. C'est de même entre deux portes qu'aurait été élaboré le sous-amendement n° 347 du 11 juin 1987³⁰ destiné à profiter du vote de la loi n° 87-588 du 30 juillet

²⁰ Photo disponible ici : <https://www.slate.fr/story/152624/trump-macron-serviette-papier-courbe-laffer>.

²¹ Barilari B., « La courbe de Laffer », *Gestion et Finances Publiques* 2019-1/1. 76.

²² *Ibid.*

²³ *Idem*, p. 76.

²⁴ « 3% de déficit : “Le chiffre est né sur un coin de table” », *Le Parisien* 28.9.2012.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ « A l'origine du déficit à 3% du PIB, une invention 100%... française », *La Tribune* 1^{er}.10.2010.

²⁷ Ce qui n'est pas sans poser certaines questions éthiques sur un tel usage de la recherche. Sur cette question, v. Viala A. (dir.), *Demain, l'épistocratie ?*, Mare et Martin 2022.

²⁸ « Je ne suis pas fétichiste des chiffres » avait à ce propos expliqué Gérard Darmanin au cœur du mouvement des « gilets jaunes » : « 2,9 % ou 3,1 %, l'enfer n'est pas d'un côté et le paradis de l'autre » (« Budget : les entreprises dans le viseur pour compenser l'abandon de la taxe carbone », *Les Échos* 6.12.2018) avant que, le Président Macron ne lui emboîte le pas, en expliquant que la règle des 3% relevait à ses yeux d'un « débat d'un autre siècle » (« Macron says euro zone deficit debates belong to another century », *Reuters* 7.11.2019).

²⁹ Cf. CC 2012-654 DC du 9 août 2012, Loi de finances rectificative pour 2012, cs. 38 s.

³⁰ V. JOAN *Débat* 12.6.1987, n° 37[2], p. 2288 s.

1987, portant diverses mesures d'ordre social, pour rétablir le « trentième indivisible »³¹. Or, la réintroduction de la règle – qui entraîne « une retenue sur traitement d'une journée entière » pour les agents publics grévistes, « indépendamment de la durée quotidienne des arrêts de travail »³² – avait été souhaitée « en réaction à la grève des contrôleurs aériens, qui perturb(ai)ent le trafic depuis la mi-avril par des arrêts de travail quotidiens »³³. C'est enfin entre deux portes qu'il aurait été décidé de limiter les budgets annexes dans la LOLF.

Dans un cas, il s'est agi de tirer par anticipation les conséquences de l'annulation attendue d'une élection locale. C'est en effet dans un couloir qu'aurait été initié la réforme de l'article L118-3 du Code électoral, actée par la loi n° 2011-412 du 14 avril 2011, visant à mettre fin à l'inéligibilité des candidats auxquels aucune « volonté de fraude ou (...) manquement d'une particulière gravité aux règles relatives au financement des campagnes électorales » ne peut être reprochée, dans le contexte de l'annulation prévisible des élections régionales d'île de France de 2010³⁴.

Ces réformes n'ont toutefois pu aboutir que parce qu'en plus d'être des lieux d'impulsion de certaines réformes, coins de tables et couloirs sont également des lieux de facilitation de leur adoption.

B. Des espaces de facilitation de la décision

Coins de tables et couloirs peuvent également être des lieux de facilitation de l'adoption de certains textes : puisqu'ils sont régulièrement utilisés de façon transpartisane ou partisane pour obtenir un consensus sur une réforme politiquement difficile ou au contraire resserrer les rangs d'une majorité autour d'une autre tout aussi politiquement sensible.

I. Ces espaces peuvent donner lieu à un usage transpartisan, lorsqu'il s'agit de fédérer au-delà de la majorité pour obtenir un consensus le plus large possible sur l'adoption d'une réforme.

S'agissant du coin de table, cette alternative est par exemple illustrée par la loi Sauvadet n° 2012-347 du 12 mars 2012, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, en partie destinée à rendre plus efficiente la dépense publique : puisque le coin de table a été utilisé pour arrêter la version finale de plusieurs de ses articles avant leur vote au Parlement. Afin de faciliter l'apparition d'un consensus sur ces dispositions, l'endroit a en effet été le théâtre d'une représentation en miniature des assemblées destinée à fluidifier par la suite l'adoption de la réforme, le ministre ayant opéré les ultimes arbitrages avec des représentants de différents groupes au parlement.

Avant l'affaire du médiateur, le prix des médicaments se négociait de même « sur un coin de table au ministère de la santé », puisque ce n'est qu'avec ce scandale que l'action des groupes de pression a été plus encadrée. Ce qui a toutefois eu pour effet de professionnaliser d'avantage leur action via l'embauche « à tour de bras des anciens des cabinets ministériels »³⁵ et confirme que, loin d'être exclusif, l'usage du coin de table et du couloir conjuguent en réalité leurs effets. Le lobby exercé entre deux portes par les groupes de pression n'est toutefois, comme on l'a vu, que l'arbre qui cache la forêt de l'utilisation politique qui peut être fait du lieu : puisqu'à leur travail de couloir

³¹ V. l'article 89 de la loi n° 87-588 du 30 juillet 1987 précitée.

³² J. Arthuis, « Rapport sur le projet de loi, abrogeant certaines dispositions des lois n° 64-650 du 2 juillet 1964 relative à certains personnels de la navigation aérienne et n° 71-458 du 17 juin 1971 relative à certains personnels de l'aviation civile, et relatif à l'exercice du droit de grève dans les services de navigation aérienne », *Doc. S.* 1984-376, p. 14.

³³ Selon les informations rapportées par <https://www.univisalis.fr/evenement/11-30-juin-1987-limitation-du-droit-de- greve-dans-les-services-publics/>.

³⁴ V. CE Ass. 4.7.2011, Huchon, n° 338033.

³⁵ « Le CV controversé de Louis Charles Viosat, le Monsieur vaccin du gouvernement », *Le Monde* 2.12.2020.

vient s'ajouter cette diplomatie de couloir consistant pour les responsables politiques à arbitrer le contenu de certains textes entre deux portes.

L'importance stratégique de l'endroit explique sans doute les tempéraments aux restrictions d'accès et de circulation dans les couloirs de l'Assemblée nationale³⁶ ou du Sénat. Puisqu'à côté des parlementaires des personnalités dument accréditées peuvent y entrer, comme le ministre / secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

Or, ses droits d'accès lui permettent de faire « de la cuisine politique pour que les projets souhaités par l'Élysée soient tout de même adoptés »³⁷, c'est-à-dire très concrètement de chercher des points de convergence avec l'opposition et rallier des voix – surtout quand l'estimation du rapport de force montre qu'une frange de l'opposition pourrait faire échouer une réforme portée par la majorité et souhaitée par une autre frange de cette opposition. Fort de son expérience passée dans les cabinets ministériels, Bastien François a résumé ainsi sa mission : « Il faut se balader dans les couloirs, sentir ce qui se passe chez les parlementaires ». Lorsqu'il était au cabinet de Michel Rocard, rapporte-t-il, le Professeur Guy Carcassone « demandait aux députés d'opposition de rester à la buvette pour obtenir des abstentions »³⁸ – sous-entendant que c'est une des missions du ministre chargé des relations avec le Parlement. Alain Vidalies, qui a occupé la fonction en 2013, confirme cette dimension de son rôle, lui qui avait appris non sans malice « à ranger ses interlocuteurs en deux catégories : les « susceptibles » et les « plus susceptibles que d'autres, toujours prêts à réagir »³⁹. Or, l'action du ministre des relations avec le parlement n'est que la partie visible de l'iceberg, ce rôle de facilitation de la prise de décision avec le soutien de tout ou partie de l'opposition étant également exercé en coulisse, sur un coin de table ou entre deux portes, par les autres membres du gouvernement, voire le chef de l'État lui-même lors de ses déplacements ou de ses réceptions à l'Élysée.

Mais ce n'est pas le seul usage fait de ces espaces pour faciliter l'adoption des réformes. Car coins de table et couloirs peuvent également donner lieu à un usage plus partisan.

II. Coins de table et couloirs donnent parfois lieu à un usage partisan, lorsqu'il s'agit de resserrer une majorité autour d'une réforme politiquement sensible.

Côté coin de table, c'est cette utilisation qui était en réalité dénoncée par Xavier Bertrand à propos de la fusion des collectivités régionales : puisque c'est bien autour d'une table qu'a été esquissée par la majorité socialiste d'alors la nouvelle carte des régions de France, dans la perspective de la fusion des 22 circonscriptions héritées de 1982-1983 en 13 nouvelles⁴⁰. Sans doute le texte finalement acté par la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 diffère-t-il par endroit du dessein initial. Mais il n'empêche que le coin de table a à l'origine été mobilisé pour permettre aux barons socialistes dans les régions d'exprimer leurs attentes au gouvernement. Il n'y a toutefois pas que la gauche qui ait fait un tel usage politique du lieu. La droite s'en est également servi à cette fin, comme cela ressort de la simplification du mode de perception de la redevance audiovisuelle opéré par la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005, de finances pour 2006, consistant à l'adosser à la taxe

³⁶ Art. 26 de l'Instruction générale du Bureau de l'Assemblée nationale : « Les salles, salons et couloirs situés à proximité de la salle des séances sont divisés en deux secteurs : – le premier secteur dit du “périmètre sacré” regroupe les salons Delacroix, Pujol et Casimir Perier ainsi que les deux couloirs attenants ; – le second secteur dit de la “zone sensible” comporte une partie ouest – grande Rotonde, salon de la Paix et salle des Quatre colonnes – ainsi qu'une partie est – salle des Conférences – entre lesquelles il est possible de communiquer par le pourtour nord de l'hémicycle. Ces deux secteurs font l'objet de strictes restrictions d'accès et de circulation une heure avant le début de chaque séance et jusqu'au terme de celle-ci. L'accès au premier secteur est réservé aux députés, ainsi qu'aux personnes autorisées dans les conditions fixées aux paragraphes V et VI. L'accès au second secteur est réservé à un nombre limité de personnalités ».

³⁷ « Un mardi avec Vidalies, ministre de l'ombre et des couloirs », *loc. cit.*

³⁸ « Les relations avec le Parlement, rôle clé et très politique pour Véran », *Paris Match* 29.6.2022.

³⁹ « Un mardi avec Vidalies, ministre de l'ombre et des couloirs », *loc. cit.*

⁴⁰ Cf. « Carte des régions : trois mois d'une bataille passionnée », *Le Monde* 23.7.2014 et « Gérard Larcher contre la modulation des allocations familiales », *France Info* 22.10.2014.

d'habitation : puisque c'est sur un coin de table que les dernières résistances opposées par certains membres de la majorité à la réforme ont été surmontées⁴¹ – sans parler de la célèbre – et très contestée ! – décision ministérielle de recourir à l'arbitrage dans « l'affaire Tapie » qui a elle aussi été « acceptée sur un coin de table »⁴².

Le constat est le même pour le couloir comme cela ressort des déclarations précitées des ténors de l'opposition dans le cadre de l'affaire Benalla. Car elle montre qu'un aspect important du rôle du ministre des relations avec le Parlement est « de rappeler sans cesse la position de Matignon »⁴³ au groupe majoritaire : il lui revient à ce titre de veiller à la cohésion de ses députés sur le vote des textes portés par le gouvernement au titre de la mise en œuvre de la politique de l'Exécutif. Cette relation marche certes dans les deux sens, puisqu'il est chargé de prévenir les éventuels problèmes entre le Gouvernement et sa majorité⁴⁴ – en avertissant « ses collègues sur les réactions des groupes et les positions des élus »⁴⁵. Mais on peut y voir aussi l'occasion pour les autres ministres – ou le chef de l'État – de se livrer à leur propre diplomatie de couloir pour convaincre les élus récalcitrants du bien-fondé de leur réforme – quitte à les inviter à déjeuner pour y parvenir.

**

*

L'étude du coin de table et du couloir dans un colloque dédié aux lieux de pouvoir a le mérite de rappeler que droits dispositionnel et jurisprudentiel n'épuisent pas à eux seuls les règles applicables à l'élaboration du droit étatique.

Les saisir pleinement supposent en effet également de s'intéresser aux pratiques de la vie politique ; à ces codes sociaux qui relèvent de « l'infra-juridique » mais où naissent parfois de fait d'importantes réformes appelées par la suite à être gravées dans le marbre du droit... notamment en finances publiques.

⁴¹ Sur cette question, voir le rapport de Michel Bouvard dans ce dossier.

⁴² « Monsieur Richard aux policiers : c'est Madame Lagarde qui a donné son accord en faveur de l'arbitrage », *Le Monde* 18.6.2013.

⁴³ « Un mardi avec Vidalies, ministre de l'ombre et des couloirs », *loc. cit.*

⁴⁴ « A la croisée des couloirs », *L'Express* 28.9.2006.

⁴⁵ *Ibid.*